# CONVENTION INTERVENUEpour l’évaluation d’une demande de stagedans le contexte de la création d’une entreprise

|  |  |
| --- | --- |
| Entre : |       (ci-après stagiaire) |
|  |       |
|  |       |
|  |       |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Et : | Service des stages et du placementUniversité de Sherbrooke2500, boulevard de l’UniversitéSherbrooke (Québec) J1K 2R1 | (ci-après SSP) |
|  |  |

Lesquels déclarent ce qui suit :

## Contexte

Afin de répondre à un besoin exprimé par plusieurs membres de notre clientèle étudiante, le SSP permettra à celles et ceux qui en font la demande d’effectuer des stages coopératifs à l’intérieur d’un projet de démarrage d’entreprise.

Les étudiants coopératifs devront en faire la demande en complétant cette convention et la remettre à leurs conseillers en développement professionnel au SSP pour des fins d’analyse de projet dans le contexte d’une équivalence d’un stage en entreprise.

Seule la direction de section peut prendre la décision d’accepter ou de refuser la demande telle que formulée et présentée par le conseiller.

## Entendu que :

* le **stagiaire** désire créer une entreprise pour commercialiser son invention, un produit et/ou un service;
* le **stagiaire** demande de faire reconnaître son travail de démarrage d’entreprise à l’intérieur d’un stage coopératif;
* le **SSP** devra analyser le projet présenté par le **stagiaire** afin de reconnaître officiellement le stage coopératif;
* le **SSP** devra obtenir du **stagiaire** toutes les informations pertinentes à la prise de la décision, soit, entre autres :
	+ le formulaire de demande de reconnaissance de stage (QF-0129) dûment rempli;
	+ la description du projet;
	+ le plan d’affaires (incluant le financement);
	+ le nom de la personne ressource ou du mentor associé au demandeur *(pourrait potentiellement agir comme superviseur)*;
	+ toutes autres informations pertinentes.
* si le stage est accepté, le **stagiaire** complétera son plan de développement individuel (PDI) et se conformera à toutes les exigences du régime coopératif selon les mêmes termes que les stagiaires effectuant un stage chez un employeur.

## Engagement d’employés stagiaires

Un stagiaire entrepreneur pourra offrir un ou des stages à des candidats stagiaires inscrits au régime coopératif à la condition que les règles soient les mêmes que pour un stage rémunéré, en lien avec le programme et supervisé.

## Signature

Les soussignés déclarent avoir lu la présente entente et les conditions de celles-ci, déclarent en comprendre et en accepter chacun des termes et des dispositions. Les soussignés apposent leur signature.

|  |  |
| --- | --- |
| Signé à Sherbrooke, Québec, le : |       |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Pour le **stagiaire**, |  | Pour le **SSP**, | [ ]  Accepté | [ ]  Refusé |
|       |  |       |
| Nom du stagiaire *(en lettres moulées)* |  | Nom de la directrice de section *(en lettres moulées)* |
|  |  |  |
| Signature du stagiaire |  | Signature de la directrice de section |